

Inscriptions hypothécaires en vue de la récupération d'aide sociale - niveau 1

OBJECTIFS

Connaître la procédure légale pratique à mettre en œuvre par les différents secteurs du service récupération d'aide sociale depuis l'instruction de la demande d'aide sociale jusqu'à l'inscription d'une hypothèque sur le bien immobilier du bénéficiaire.

PUBLIC

Services de l'aide sociale en charge de la récupération et de l'instruction.

DATES :

PARIS > 22 MARS 2012

> 22 NOVEMBRE 2012

MONTPELLIER > 5 JUILLET 2012

DURÉE : 1 jour

TARIF : 585 euros HT

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Apports méthodologiques et techniques du formateur
- Analyse d'un bordereau et aide à la rédaction
- Analyse d'un état hypothécaire

PROGRAMME

Le droit de propriété

- Le fondement :
cas général, cas particuliers (indivision, démembrement de propriété)
- Les droits réels : classification des créanciers, classification des inscriptions, conséquences de la classification
- Le bureau des hypothèques : fonctionnement succinct, les états hypothécaires (comment les demander ? comment les interpréter ?)

L'inscription d'hypothèque par le département

- Conditions légales : conditions, recours possibles, conséquences de la prise d'hypothèque sur le patrimoine du débiteur
- Le contenu du bordereau : la rédaction (l'effet relatif, le montant de la garantie (le principal, les accessoires))
- Les refus et les rejets
- Les mainlevées et radiations